

Programme de formation

Engins de manutention et de levage

Pont roulant – Portique – Potence

RECYCLAGE

NOS REF : DECRET DU 2 DECEMBRE 1998 ABROGEANT
DANS SA MAJEURE PARTIE L'ARRETE DU 30 JUILLET 1974
REF : CODE DU TRAVAIL R 4323.55 à 57 (ancien R 233-13-19)

Qualification

- Une **Permission Attestant de la Conduite des Engins en Sécurité** (reconnaissance de savoir-faire), ainsi qu'une autorisation de conduite seront attribués aux personnes ayant réussi les tests d'évaluation.
- Les résultats seront donnés au Chef d'entreprise qui pourra délivrer, les autorisations de conduite nécessaires et légales

Durée & Tarif

- 3 jours
- 760€ par jour
- Maxi 7 personnes

Pré-requis

- Etre désigné par l'employeur
- Avoir une délégation de Pouvoir Sécurité

Public

- Tout public, tout secteur
- Demandeurs d'emploi

Rue Trait d'Union Z.I. Pompignal - 31190 MIREMONT
Tél : 05.61.50.98.10 - Fax : 09.70.62.10.86
secretariat@levagecontrole.com
<http://www.levageformation.com>

1 Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participants devront :

- Connaître les appareils et les appaux qu'ils auront à utiliser.
- **Interpréter** leur courbe des charges et savoir les consignes : spécifiques, générales d'utilisation
- **Connaître** les risques inhérents aux formes de conduite : en cabine, au sol télécommande et radiocommande
- **Connaître** les conséquences **pénales et civiles** de leurs actes dans le cadre des atteintes involontaires à l'intégrité de la personne, en causant par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de sécurité ou de prudence, etc. ...imposée par la loi ou les règlements, une incapacité de travail.
- **Organiser** le travail en tenant compte des limites des appareils et de leurs accessoires.
- **Savoir maîtriser** en toutes circonstances les manœuvres quel que soit l'ordre de déroulement.
- **Tendre** vers un professionnalisme exacerbé.
- **Faciliter** l'entretien en rendant compte des anomalies décelées.

2 But

Acquisition de principes sûrs concernant l'exploitation du matériel de manutention sur le plan de la sécurité des personnes et des biens, permettant la délivrance d'une **Permission Attestant de la Conduite d'Engins en Sécurité** (reconnaissance de savoir-faire) et d'une Autorisation de conduite.

3 Programme

3.1 Sensibilisation aux accidents du travail

- leur nombre,
- leur évolution,
- leur répartition
- leurs conséquences (humaines et financières).
- Premières statistiques européennes harmonisées.

3.2 La réglementation

- Les textes de la réglementation
- Les textes généraux et spécifiques aux appareils utilisés,
- Les normes Françaises
- Les normes Européennes Harmonisées (Contrôles techniques, Essais dynamiques, etc...).

3.3 Les risques liés

Les risques physiques, mécaniques, électriques, moraux, liés :

- A la conduite des ponts roulants, des portiques, des monorails, des potences.
- Aux déplacements de la charge.
- Aux stationnements de la machine à vide, en charge, ou à l'arrêt.

Rue Trait d'Union Z.I. Pompignal - 31190 MIREMONT
Tél : 05.61.50.98.10 - Fax : 09.70.62.10.86
secretariat@levagecontrole.com
<http://www.levageformation.com>

Validation DATA DOCK – N° enregistrement 73 31 02903 31 auprès de la préfecture de la Haute-Garonne
SIRET : 306 862 624 00054 – NAF7120B

- Aux manipulations.
- Au travail sans E.P.I (Equipement de protection individuelle).
- Au travail en aveugle sans aide.
- A la chute ou aux projections dues à la hauteur.
- A l'utilisation des accessoires (palonniers, élingues, pinces, etc...).
- A un comportement inapproprié.
- A l'état de la machine.

3.4 Les règles d'utilisation

Les règles **générales** et les règles de **l'art** des appareils utilisés en tenant compte du contexte dans lequel les conducteurs se trouvent et des tâches qu'ils ont à effectuer.

3.5 Technologie et Partie pratique

Les appareils peuvent être étudiés suivant :

- Leur conception (mono poutre, bipoutre, caissons, palan à hauteur perdue réduite).
- Leur principe de fonctionnement.
- Le poids (dans sa définition).
- La charge, notion de : distance, volume, surface, environnement
- Leur énergie cinétique.
- Le centre de gravité.
- Les abaques de charge.
- Les déplacements (translation, direction, levage).

Les accessoires seront étudiés de la même façon.

La machine :

- Les positions au travail
- La structure (pont, chemin de roulement).
- L'adhérence, le glissement.
- La sécurité au repos (hauteur du crochet).
- La sécurité au travail.
- Distance de la charge (latérale et hauteur) par rapport aux accessoires.
- Le positionnement au travail guidé.
- Le positionnement de la machine pour charger.
- Le positionnement de la machine pour décharger.
- L'évaluation du centre de gravité des objets à manutentionner.
- Le poids de la charge (densité).
- Ce que l'on doit faire au début de la manœuvre de chargement.
- Ce que l'on doit faire à l'arrêt pour réparer.
- Ce que l'on doit faire en fin de poste.
- **Ce qu'il est dangereux de faire.**
- Ce qu'il est interdit de faire.
- Types particuliers de ponts roulants (SNCF – EDF).

Rue Trait d'Union Z.I. Pompignal - 31190 MIREMONT

Tél : 05.61.50.98.10 - Fax : 09.70.62.10.86

secretariat@levagecontrole.com

<http://www.levageformation.com>

Validation DATA DOCK – N° enregistrement 73 31 02903 31 auprès de la préfecture de la Haute-Garonne

SIRET : 306 862 624 00054 – NAF7120B

- Règles particulières découlant des E.P.I
- Règles particulières découlant des sécurités in situ des machines.

Durant la session, les participants vont mettre en application les notions acquises dans le respect des Normes de Sécurité et des Obligations, en utilisant tous les appareils possibles y compris les élingages, et en pratiquant des manœuvres et des manipulations de chargement/déchargement, déplacement sur chantier à vide et en charge, avec une **progression dans la difficulté**.

4 Connaissance et Savoir-Faire

- Place et rôle de l'opérateur.
- Savoir apprécier les conditions d'équilibre d'un corps.
- Savoir refuser l'exécution d'une opération interdite ou dangereuse.
- Savoir communiquer sur le chantier.
- Savoir évaluer la masse des charges à manutentionner.
- Manœuvre permise par l'appareil compte tenu de son environnement.
- Limites de l'appareil (avec ou sans peson intégré).
- Savoir distinguer les différents types et sous-ensembles des ponts roulants.
- Posséder des notions d'électricité, d'hydraulique et de mécanique.
- Connaître les organes composants les différents mécanismes, les caractéristiques et rôle de chacun d'eux (moteurs, réducteurs, freins).
- Connaître les possibilités offertes par le poste de conduite : cabine, télécommande, radiocommande.
- Savoir effectuer les opérations de prise en charge.
- Savoir rendre compte.
- Savoir effectuer les opérations d'entretien selon la périodicité indiquée par le constructeur.
- Apprécier le risque Pénal issu des textes : 222-19, 222-20, 222-21.
- Connaître les principales causes déclenchant les risques graves.
- Apprécier la vitesse de déplacement.
- Connaître les facteurs et les éléments qui influencent la stabilité.
- Connaître les possibilités d'accès aux zones interdites ou dangereuses.
- Savoir utiliser l'appareil dans les conditions prévues par le constructeur.
- Savoir se servir (s'il y a lieu) du système d'aide à la conduite.
- Savoir effectuer les opérations de fin de poste.

5 Moyens

Participation active en débats contradictoires (il n'y a pas de question sans réponse).

Sources possibles : I.N.R.S – C.R.A.M – O.P.P.B.T.P – CODE :

CIVIL
PENAL
TRAVAIL
ROUTE

Rue Trait d'Union Z.I. Pompignal - 31190 MIREMONT

Tél : 05.61.50.98.10 - Fax : 09.70.62.10.86

secretariat@levagecontrole.com

<http://www.levageformation.com>

Validation DATA DOCK – N° enregistrement 73 31 02903 31 auprès de la préfecture de la Haute-Garonne

SIRET : 306 862 624 00054 – NAF7120B

6 Conditions d'attribution

L'entreprise ou les personnes responsables d'une demande de stage (formation ou évaluation) devront prévenir le centre de FORMATION de leur intention, suffisamment à l'avance, afin que celui-ci puisse programmer la session dans les meilleures conditions ou monter les dossiers de prise en charge.

- Un représentant de la C.R.A.M, de l'O.P.P.B.T.P, du MINISTERE DU TRAVAIL, ou de l'entreprise concernée pourra être présent à n'importe quel moment du stage, sans préavis, dans nos murs ou dans les vôtres.
- Chaque candidat sera soumis à un test d'évaluation théorique et pratique.
- La session sera close par un examen de conduite, de manipulation, et une évaluation du stage.
- Une **Permission Attestant de la Conduite des Engins en Sécurité** (reconnaissance de savoir-faire), ainsi qu'une autorisation de conduite seront attribués par Monsieur COUERBE aux personnes ayant réussi les tests d'évaluation.
- Les résultats seront donnés au Chef d'entreprise qui pourra délivrer, après visite médicale et aux vues des conclusions formulées par le chef de Centre, Monsieur COUERBE, **les autorisations de conduite nécessaires et légales.**

NB : LA VISITE MEDICALE EST RENDUE OBLIGATOIRE PAR LE CODE DU TRAVAIL

Le Chef du Centre
LEVAGE FORMATION
Mr Alain COUERBE



Rue Trait d'Union Z.I. Pompignal - 31190 MIREMONT
Tél : 05.61.50.98.10 - Fax : 09.70.62.10.86
secretariat@levagecontrole.com
<http://www.levageformation.com>

Validation DATA DOCK – N° enregistrement 73 31 02903 31 auprès de la préfecture de la Haute-Garonne
SIRET : 306 862 624 00054 – NAF7120B